

## **PRIX ROMO**

### **Prix politico-culturel littéraire du ministre de la culture Dominik Riedo (2008 & 2009)**

#### **1. Objectif**

Le ministère suisse de la culture 2007-2009, Dominik Riedo, décerne en 2008 et 2009, un prix qui encourage

- a) une participation, culturelle, sociale et /ou politique, active ainsi que
- b) l'ouvrage littéraire et rhétorique.

#### **2. Tâche**

Le prix est attribué à

#### **LA MEILLEURE LETTRE DE LECTEUR**

Nous attendons l'envoi par poste d'un texte (en trois exemplaires), n'excédant pas les 2'500 signes, accompagné d'un article de presse suisse (en trois exemplaires) auquel le texte doit se référer. Vous n'avez droit qu'à un seul envoi par personne. (La non-observation des conditions de participation peut entraîner l'exclusion du ou des textes.)

L'article de presse doit avoir été publié entre le 16 mars et le 15 avril 2009 dans la même langue que votre texte (voir 5. Dates).

Les textes peuvent être présentés en langue allemande et française.

La mise au concours se fera par l'intermédiaire des organes des associations culturelles, du site Web [ministeredelaculture.ch](http://ministeredelaculture.ch) ainsi que des médias.

#### **3. Prix**

Le prix est doté d'un total de 2'000 francs. Cette somme sera répartie de moitié entre un texte allemand et un texte français. Un jury de trois personnes, présidé par le ministre de la culture et composé de Gérald Chevrollet et Franziska Greising, sélectionne les textes gagnants.

Le ministère de la culture se réserve le droit de publier ces deux textes sur son site Web et/ou dans la presse peu après la remise du prix. De plus, une lecture publique (de tous les textes) peut être faite lors de la remise du prix. Les autres droits restent réservés aux auteurs.

#### **4. Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute personne pouvant faire état de liens personnels avec la Suisse, soit par :

- a) son domicile ou
- b) un abonnement général ou demi-tarif CFF.

#### **5. Dates**

L'article accompagnant le texte doit avoir paru entre le 16 mars et le 15 avril 2009.

Date limite de l'envoi : 16 avril 2009 (le tampon de la poste faisant foi)

Remise du prix : 7 mai 2009 à Lucerne

#### **6. Adresse et organisation**

Votre envoi doit être posté à l'adresse suivante :

Kulturministerium.ch

c/o p&s netzwerk kultur

Lagerstrasse 42

3360 Herzogenbuchsee

courriel : admin@kulturministerium.ch

Les informations peuvent également être téléchargées sur le site Web.

Le PRIX ROMO est organisé par l'administration du ministère de la culture.

Aucune correspondance ne sera échangée ; tout recours juridique contre les décisions du jury est exclu.

Romoos, février 2009

Dominik Riedo

Ministre de la culture de Suisse